

AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
À toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de
la demande d'usage conditionnel
pour la propriété située au 261, rue du Moulin

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace la procédure usuelle prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 350-2014 sur les dérogations mineures, le tout en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **1^{er} septembre 2020 à 20h00** à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Demande d'usage conditionnel - Site concerné :
261, rue du Moulin (lot 4 443 471)
zone 149-Cb

Nature et effets:

- La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale pendant l'événement du festival western 2021. Le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels 384-2016 et de ses amendements.

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande d'usage conditionnel doit le faire par écrit jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : info@villest-tite.com
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 14 août 2020.

Me Julie Marchand,
Greffière